



Extrait du Registre aux Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Houplin-Ancoisne

Date de convocation :
01/12/2022

Date d'affichage :
06/12/2022

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23
Présents : 21
Excusés-représentés : 2
Votants : 23
Excusés : 0
Absents : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 5 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Houplin-Ancoisne s'est réuni à la salle des fêtes, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 1^{er} décembre 2022.

Conseillers Municipaux en exercice : 23

Présents : Mme GANTIEZ Dominique, M DELVAL Claude, Mme BOURBOTTE Nathalie, M DEBLOOS Laurent, Mme MASUREL Anne, M. WIPLIE Hervé, Mme ALLOSSERY Marie-Laure, M. PRATZ Lionel, M. GANTIEZ Christian, Mme POTTEAU Gisèle, M. LEFEBVRE Francis, Mme LENAIN Manon, Mme VANRUMBEKE Patricia, M. VANDRIESSCHE Patrick, M. CREPEL Jean, M SIX Philippe, Mme DELORY Claire, M. BOCQUILLON Sébastien, M. DUTHOIT Valentin, M MARCHAND Nicolas.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés-représentés :

Mme LOYER Evelyse représentée par Mme MASUREL Anne,
Mme NOMBERG Michèle représentée par M BOCQUILLON Sébastien.

N° du registre des délibérations : 53/2022

Objet : Suppression d'un poste d'adjoint au Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-7-2 et L 2122-15 ;

Vu la délibération n°2020/03 du 4 juillet 2020, portant création de 6 postes d'adjoints au maire,

Madame la Maire expose au conseil municipal que la démission d'une adjointe, Mme Nathalie BOURBOTTE a été adressée au Préfet le 10 octobre 2022 (art. L 2122-5 du CGCT), elle est définitive à compter du jour où son acceptation a été portée à la connaissance de l'intéressée soit le 29 novembre 2022,

Suite à cette démission, le conseil municipal peut :

- Supprimer le poste d'adjoint devenu vacant,
- Procéder à l'élection d'un nouvel adjoint en remplacement de l' élu démissionnaire, soit à la suite des adjoints, soit au même rang que l' élu démissionnaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 20 VOIX POUR, 3 ABSTENTIONS (M BOCQUILLON, Mme NOMBERG et M DUTHOIT)

Le conseil municipal,

- **DECIDE** de supprimer le poste d'adjoint,
- **DECIDE** que chacun des adjoints se trouvant à un rang inférieur est promu d'un rang comme suit :

1^{ère} adjoint : Claude DELVAL

2^{ème} adjoint : Laurent DEBLOOS

3^{ème} adjoint : Anne MASUREL

4^{ème} adjointe : Hervé WIPLIE

5^{ème} adjoint : Marie-Laure ALLOSSERY

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an que dessus,

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le PREFET du Nord.

POUR EXTRAIT CONFORME :

LA MAIRE,

D. GANTIEZ